



COMMUNICATION ¹ 2017/13 DE L'INSTITUT DES REVISEURS D'ENTREPRISES

Le Président

Correspondant
sg@ibr-ire.be

Notre référence
SQ/svds

Votre référence

Date
14/12/2017

Chère Consœur,
Cher Confrère,

Concerne : Note technique – Synthèse de la démarche d'audit dans des entités non complexes

Comme annoncé à l'occasion de divers échanges récents et notamment lors des rencontres régionales, j'ai le plaisir de vous faire parvenir une note technique, synthétisant la démarche d'audit dans les entités non complexes.

Les réviseurs d'entreprises contrôlent de nombreuses PME et autres entités non-complexes. Dans ce cadre, certains d'entre vous nous ont récemment demandé de développer une approche pragmatique afin de les guider pour appliquer les normes ISA de manière proportionnée en fonction de la taille et de la complexité de l'entité contrôlée, l'objectif étant un contrôle efficace et pertinent pour un coût maîtrisé.

C'est précisément le but poursuivi par la note technique reprise en annexe, laquelle se veut pragmatique et concrète.

La présente note technique constitue une guidance pratique pour appliquer les normes ISA de manière proportionnée par rapport à la situation des PME. Elle ne dispense pas le réviseur d'entreprises de disposer d'une bonne connaissance de base des normes ISA. Cette note sera utilisée lors des prochaines formations.

Je vous prie d'agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de ma haute considération.

Thierry DUPONT
Président

Annexe : Note technique – Synthèse de la démarche d'audit dans des entités non complexes

¹ Par voie de communication, l'Institut développe la doctrine relative aux techniques d'audit et à la bonne application par les réviseurs d'entreprises du cadre légal, réglementaire et normatif qui régit l'exercice de leur profession (art. 31, § 7 de la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises); seules les normes et les recommandations sont obligatoires.